

Ville de Malakoff

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2019

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux-mille-dix-neuf le mercredi 13 février à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 10 janvier 2019, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, Jacqueline BELHOMME.

Etaient Présents (34) :

Mme Catherine MARGATE - M. Serge CORMIER - Mme Catherine PICARD –
M. Dominique CARDOT - Mme Vanessa GHIATI – Mme Fatiha ALAUDAT - M. Gilbert METAIS – Mme
Corinne PARMENTIER – M. Rodéric AARSSE – M. Gilles CLAVEL – M. Antonio OLIVEIRA –
Mme Sonia FIGUERES - Mme Monique ZANATTA – Mme Michelle BETOUS - M. Joël ALLAIN –
M. Didier GOUTNER - Mme Mireille MOGUEROU (arrivée à 19h18) - Mme Sophie HOURDIN –
M. Thierry NOTREDAME – Mme Patricia CHALUMEAU – Mme Annick LE GUILLOU –
Mme Bénédicte IBOS - M. Frédéric SACONNET - M. Kamel SI BACHIR (arrivé à 19h23) –
M. Jean-Renaud SEIGNOLLES - Mme Anne-Karin MORDOS (arrivée à 19h31) –
M. Pierre-François KOEHLIN - M. Saliou BA (arrivé à 19h15) – M. Michaël ORAND –
Mme Emmanuelle JANNES (départ à 21h30) – Mme Frédérique PERROTTE – M. Fabien CHEBAUT –
M. Stéphane TAUTHUI.

Mandats donnés :

Madame Jocelyne BOYAVAL donne pouvoir à Madame Jacqueline BELHOMME,
Madame Joelle LARRERE donne pouvoir à Monsieur Serge CORMIER
Monsieur Thibault DELAHAYE donne pouvoir à Madame Catherine PICARD
Monsieur Farid BEN MALEK donne pouvoir à Madame Emmanuelle JANNES (jusqu'au départ de
Madame JANNES)
Madame Léonore TOPELET donne pouvoir à Madame Vanessa GHIATI
Madame Emmanuelle JANNES donne pouvoir à Monsieur Fabien CHEBAUT (à partir de son départ)

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodéric AARSSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Mme la Maire propose l'adoption des procès-verbaux des séances du 14 novembre 2018 et 19 décembre 2018. M. Chébaut souhaite que la proposition qui avait été faite par Malakoff 21 lors de la séance du 19 décembre 2018 d'octroyer une prime de 300€ pour les agents de catégorie C de la ville de Malakoff soit inscrite. Madame la Maire dit que cette proposition sera ajoutée.

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 14 novembre 2018 et 19 décembre 2018.

DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE VOTE SANS DÉBAT :

Les délibérations ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité (36 voix, dont 5 mandats).

FINANCES :

1) Attribution d'une subvention au Centre communal d'Actions Sociales et au Comité d'Activités Sociales et Culturelles - exercice 2019.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 579 000 € au centre communal d'action sociale (CCAS) et de 94 000 € au Comité d'Activités Sociales (CASC) de Malakoff, au titre de l'exercice 2019.

2) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2019
Taxe d'habitation	20,50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	13,29 %

3) Vote et révision des autorisations de programme et crédits de paiement.

Le conseil municipal ouvre les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.

Le conseil municipal autorise la révision des autorisations de programme et crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2018 telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP2021
AP1	Construction du CTM	12 161 672,60	45 957,68	850 000	10 000 000	1 265 714,92
AP2	Rénovation de l'ancienne trésorerie	1 600 000	15 150,73	1 584 849,27		
AP3	Rénovation de l'école maternelle Paul Bert	3 223 346,61	641 732,35	2 581 614,26		

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP2021
AP4	Réaménagement du boulevard Barbusse	1 800 000		800 000	1 000 000	
AP5	Rénovation de l'école élémentaire Paul Bert	2 500 000		150 000	1 175 000	1 175 000
AP6	Construction de la crèche WILSON	2 600 000		800 000	1 800 000	

ACTION SOCIALE

4) Adhésion à l'Association « Cultures du Cœur Hauts-de-Seine » pour l'année 2019.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à adhérer à l'Association Cultures du Cœur Hauts-de-Seine.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant habilité, à signer la charte déontologique des relais de Cultures du Cœur 2019.

Le conseil municipal dit que la cotisation pour l'année 2019 s'élève à 120 €.

Le conseil municipal dit que la dépense en résultant sera inscrite sur le budget de l'exercice concerné.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5) Représentation-substitution de la communauté d'agglomération "Commune Paris-Saclay" au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (Sigeif).

Le conseil municipal prend acte de la représentation-substitution, au sein du comité du Sigeif, de la communauté d'agglomération « *Communauté Paris-Saclay* » s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saux-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

Le conseil municipal valide la modification de la liste des membres du Sigeif mentionnée à ses statuts et résultant de l'adhésion de la communauté d'agglomération « *Communauté Paris-Saclay* ».

EDUCATION

6) Règlement intérieur du club ados.

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur du Club Ados présenté en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal dit que ce règlement intérieur est applicable à compter du 1er avril 2019.

ENFANCE

7) Signature du Contrat Enfance Jeunesse.

Le conseil municipal approuve la convention d'objectif et de financement 2018-2021 entre la Ville et la caisse d'allocations familiales relative au contrat enfance jeunesse, annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

ENSEIGNEMENT

8) Modification de secteur scolaire à compter de la rentrée 2019/2020.

Le conseil municipal décide la scolarisation des enfants domiciliés rue Léon Salagnac au sein de l'école maternelle Paul Bert à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal décide la scolarisation des enfants domiciliés rue Léon Salagnac au sein de l'école élémentaire Paul Bert à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal approuve la mise à jour des périmètres scolaires tels que modifiés par la présente délibération.

PERSONNEL

9) Transformation de postes.

Le conseil municipal transforme dans le cadre de changement de grade ou de cadre d'emplois :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'agent de maîtrise,
- 1 poste d'ingénieur principal en 1 poste d'attaché,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 90 % en 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

En conséquence, suite aux transformations de postes visées à l'article 1, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} mars 2019 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	131	-2=129
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	37	+1=38
Agent de maîtrise	9	+1=10
Ingénieur principal	5	-1=4
Attaché	30	+1=31
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (TNC 90 %)	42	-2=40
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (TC)	55	+2=57

Le conseil municipal indique que la dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

URBANISME

10) Déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée I n°96 sise 37 rue Eugène Varlin.

Le conseil municipal constate la désaffectation effective du bâtiment sis 37 rue Eugène Varlin, parcelle cadastrée I n°96, et prononce son déclassement du domaine public communal.

Le conseil municipal confirme la cession aux sociétés SEERI, domiciliée 19 rue de Vienne à PARIS (75008), et GROUPE IMESTIA, domiciliée 10 rue James Watt à SAINT DENIS (93200), ou toute société ou entité s'y substituant, d'un bien immobilier sis 37 rue Eugène Varlin, consistant en un terrain de 100m² sur lequel est édifié un immeuble de bureaux d'environ 250m², cadastré I n°96, aux charges et conditions prévues par la promesse de vente susvisée, pour un prix d'un million vingt sept mille euros (1 027 000 €).

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout acte ou document afférant à cette cession.

Le conseil municipal dit que la recette correspondante est inscrite au budget communal.

DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE :

DEVELOPPEMENT DURABLE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

11) Rapport annuel de la situation égalité hommes/femmes.

A l'unanimité, soit 37 voix (dont 4 mandats), le conseil municipal prend acte du rapport sur la

situation de la ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018 qui lui a été présenté.

(Rapporteur : Mme CHALUMEAU).

FINANCES :

12) Adoption du budget primitif de la ville exercice 2019.

Le conseil municipal adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2019 équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 60 162 927,10 € et pour la section d'investissement à 25 301 051,93 €.

Par 34 voix pour, 5 voix contre dont 1 mandat (M. Chébaut, Mme Perrotte, Mme Jannes, M. Tauthui, mandat de M. Ben Malek), le conseil municipal adopte les dépenses de la section de fonctionnement.

Par 34 voix pour, 5 voix contre dont 1 mandat (M. Chébaut, Mme Perrotte, Mme Jannes, M. Tauthui, mandat de M. Ben Malek), le conseil municipal adopte les recettes de la section de fonctionnement.

Par 34 voix pour, 5 voix contre dont 1 mandat (M. Chébaut, Mme Perrotte, Mme Jannes, M. Tauthui, mandat de M. Ben Malek), le conseil municipal adopte les dépenses de la section d'investissement.

Par 34 voix pour, 5 voix contre dont 1 mandat (M. Chébaut, Mme Perrotte, Mme Jannes, M. Tauthui, mandat de M. Ben Malek), le conseil municipal adopte les recettes de la section d'investissement.

(Rapporteur : M. ALLAIN).

13) Adoption du budget annexe parking exercice 2019.

Le conseil municipal adopte le Budget Annexe des Parkings pour l'exercice 2019 équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 472 400 euros et pour la section d'investissement à 228 400 euros.

Par 35 voix pour, 4 abstentions dont 1 mandat (M. Chébaut, Mme Perrotte, Mme Jannes, mandat de M. Ben Malek), le conseil municipal adopte les dépenses de la section de fonctionnement.

Par 35 voix pour, 4 abstentions dont 1 mandat (M. Chébaut, Mme Perrotte, Mme Jannes, mandat de M. Ben Malek), le conseil municipal adopte les recettes de la section de fonctionnement.

Par 35 voix pour, 4 abstentions dont 1 mandat (M. Chébaut, Mme Perrotte, Mme Jannes, mandat de M. Ben Malek), le conseil municipal adopte les dépenses de la section d'investissement.

Par 35 voix pour, 4 abstentions dont 1 mandat (M. Chébaut, Mme Perrotte, Mme Jannes, mandat de M. Ben Malek), le conseil municipal adopte les recettes de la section d'investissement.

ACTION SOCIALE :

14) Adhésion de Malakoff à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.

A l'unanimité, soit 38 voix (dont 5 mandats), le conseil municipal approuve l'adhésion de la ville de Malakoff à l'association nationale des villes et territoires accueillants.

Le conseil municipal approuve les statuts de la présente association.

Le conseil municipal dit que, conformément aux statuts approuvés, la ville de Malakoff sera représentée par Madame la Maire, ou son représentant habilité.

Le conseil municipal approuve le versement d'un montant de 370 € au titre de la cotisation pour l'année 2019.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant habilité, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la ville à Malakoff à l'association nationale des villes et territoires accueillants.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

(Rapporteur : Mme FIGUERES).

ECONOMIE :

15) Entrée au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) CASACO.

Par 37 voix (dont 5 mandats) et une abstention (M. Tauthui), le conseil municipal décide l'entrée au capital de la SCIC Casaco par l'achat de 600 parts sociales de 20€ pour un montant de 12 000 € inférieur à 50 % du capital.

Le conseil municipal désigne Madame Corinne PARMENTIER, Maire-Adjointe à l'économie, au commerce, à l'économie sociale et solidaire, l'emploi et la formation, en tant que représentante de la collectivité à l'assemblée générale.

Le conseil municipal décide d'imputer les dépenses y afférent au budget communal.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette prise de participation.

(Rapporteur : Mme PARMENTIER).

RESTAURATION :

16) Avenant n°2 à la Convention de l'Entente Intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux et approbation des propositions émanant de la Conférence des élus en date du 15 janvier 2019.

A l'unanimité, soit 38 voix (dont 5 mandats), le conseil municipal approuve les propositions émises par la Conférence de l'Entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux, en date du 15 janvier 2019.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 relatif aux conditions financières de l'Entente Intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux à intervenir avec la Commune de Bagneux ; et autorise Madame la Maire à le signer.

(Rapporteur : Mme PICARD).

SECURITE :

17) Convention Police Nationale/Police Municipale.

A l'unanimité, soit 38 voix (dont 5 mandats), le conseil municipal approuve les termes de la convention de coordination entre la Police Municipale de Malakoff et les forces de sécurité de l'État.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la dite convention.

(Rapporteur : M. METAIS).

INFORMATIONS :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

2018_89 Porte de Malakoff - 4ème avance à CITALLIOS dans le cadre du mandat pour les études préalables (Marché public n° 17-09).

2018_90 Cession d'un chariot élévateur Samsung.

2018_91 Marché à procédure adaptée n° 18-20 relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne trésorerie - Lot 1 Désamiantage.

2018_92 Contrat d'abonnement de partenariat avec wweeddo.

2018_93 Convention de mise à disposition de sales municipales.

2018_94B Marché à procédure d'appel d'offres n° 18-19 relatif à la prestation d'assurance "dommage aux biens et risques annexes".

2018_95 Sollicitation d'une subvention auprès de la région Ile-de-France pour le projet de rénovation de deux courts de tennis à Malakoff.

2018_96 Modification n° 1 au marché n° 18-03 relatif aux travaux de rénovation du centre médical Henri Barbusse - Lot 5 "Peinture".

2018_97 Modification n° 1 au marché n° 18-10 relatif aux travaux du gymnase Yvon Pinon - Lot n°2 Chauffage - Ventilation - Climatisation – Plomberie.

2018_98 Modification n°1 au marché n°18-10 relatif aux travaux du gymnase Yvon Pinon - Lot n°2 - Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie.

2019_01 Souscription d'un prêt à taux fixe de 500 000 euros auprès de la Banque Postale - Contrat de prêt MON524326.

2019_02 Souscription d'un prêt à taux fixe de 500 000 euros auprès de la Banque Postale - Contrat de prêt MON524338EUR.

2019_03 Marché à procédure adaptée n° 18-21 relatif au contrôle et à la maintenance des jeux d'enfants.

2019_04 Convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine et la ville de Malakoff relative à la mise à disposition de locaux de bureaux à titre gracieux.

2019_05 Convention entre la ville de Malakoff et l'association « INZOUK » relative à la mise à disposition de locaux de bureaux à titre gracieux.

2019_06 Modification n°4 au marché n°17-01 relatif à l'entretien et au dépannage des portes, portails automatiques et rideaux métalliques.

2019_07 Contrats de cession du droit d'exploitation de spectacles dans le cadre de la programmation artistique de Malakoff en fête 2019.

2019_08 Marché à procédure d'appel d'offres n° 18-22 relatif aux services de location d'autocars avec chauffeurs.

2019_09 Modification n°1 au marché n° 18 -06 aux travaux d'extension, de mise en accessibilité et de rénovation énergétique de l'école maternelle Paul Bert à Malakoff - Lot 10 - Plomberie/CVC.

2019_10 Convention entre la SAIEM Malakoff Habitat et la ville de Malakoff relative à la mise à disposition d'un local à titre précaire et gracieux.

2019_11 Convention entre la ville de Malakoff et l'association « Scarabée, solidarités citoyennes avec les réfugiés-e-s et les exilé-e-s » relative à la sous-mise à disposition d'un local à titre précaire et gracieux.

2019_12 Marché à procédure adaptée n° 18-28 relatif aux travaux d'aménagement pour la création d'un espace jeunesse à Malakoff.

2019_13 Convention de mise à disposition d'un local sis, 28 avenue du Maréchal Leclerc à Malakoff, à intervenir entre l'Association « Les Restaurants du Cœur des Hauts de Seine », la Commune de Malakoff et le CCAS de Montrouge.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50
Le secrétaire de séance Monsieur Rodéric AARSSE**

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE